



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2019

Français seulement

Commission on the Status of Women

Sixty-fourth session

9-20 March 2020

Follow-up to the Fourth World Conference on Women and to the twenty-third special session of the General Assembly entitled “Women 2000 : gender equality, development and peace for the twenty-first century”

Statement submitted by Women in Law and Development in Africa, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution [1996/31](#).

* The present statement is issued without formal editing.



Statement

Déclaration écrite des organisations de la société d’Afrique de l’Ouest, Sahel

Vers l’éradication du mariage des enfants dans les pays du Sahel

Le mariage des enfants affecte négativement la santé des filles, leur éducation, leur participation au développement social, politique et à l’économie de leur pays.

Les pays du Sahel sont confrontés à des conflits sécuritaires depuis plusieurs décennies pour certains, rendant encore plus vulnérables les filles face au mariage précoce.

En effet, neuf des dix pays ayant les taux de mariages d’enfants les plus élevés au monde sont considérés comme des États fragiles ou extrêmement fragiles. Sept des vingt pays ayant les taux de mariages d’enfants les plus élevés font face à de grandes crises humanitaires. Parmi les États répertoriés fragiles selon l’Organisation de la Coopération et de Développement économiques (OCDE), figurent les pays à forte prévalence qui sont du Sahel : le Burkina Faso (52%), le Niger (76%), le Tchad (68%) et le Mali (55%). Dans ces pays, les filles et les femmes sont souvent utilisées comme « armes » de guerre dans les conflits, abusées ou vendues dans le cadre de la prostitution sous couvert de « mariage ».

Save the Children et Wildaf-AO, réunis sous l’initiative du Projet régional de renforcement des capacités des organisations de la société civile pour mettre fin au mariage des enfants dans les pays du Sahel notent avec satisfaction la mobilisation de la communauté internationale, des acteurs étatiques, de la société civile et des partenaires pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique, et saluent particulièrement les efforts des États du Sahel, notamment du Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad pour avoir lancé au niveau national la campagne de l’Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique.

Toutefois préoccupés par la prévalence du phénomène dans un contexte sécuritaire délétère, nous recommandons à la communauté internationale et aux États du Sahel de :

- Mettre en place des stratégies innovantes afin d’amener les États du Sahel à fixer l’âge légal du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons et à prendre les mesures nécessaires pour que ces dispositions soient effectivement appliquées en toutes circonstances ;
- Mettre à disposition des ressources financières adéquates indispensables au soutien de toutes les initiatives et stratégies visant l’éradication du mariage d’enfants ;
- Considérer le mariage des enfants comme une question clé parmi les autres composantes d’une réponse humanitaire ;
- S’assurer que les filles sont protégées par la loi en tout temps.
- Déclaration écrite des organisations de la société d’Afrique de l’Ouest, Sahel.
- Vers l’éradication du mariage des enfants dans les pays du Sahel